

Grandir

À LAUSANNE

n° 10
été 10

Parmi les souvenirs des années de son enfance, il y a le chemin qui mène à l'école ! On l'a fait des centaines de fois, par tous les temps, à pied, puis en trottinette, à vélo, dans la voiture de maman ou encore en bus. Ce moment privilégié entre la maison et l'école a toujours été une source de soucis pour les parents !

Diverses actions sont mises en œuvre pour faciliter ces trajets. Lausanne est la première ville à avoir implanté le Pédi-bus, qui compte sur l'engagement et la solidarité des papas et des mamans. Des cours de prévention routière sont donnés aux élèves et les patrouilleurs scolaires sont vigilants aux abords des établissements.

Dès la prochaine rentrée scolaire, les élèves de la 3^e à la 9^e année scolarisés à Lausanne et domiciliés à plus d'un kilomètre de leur collège pourront se rendre à l'école en bus gratuitement.

Cette nouvelle offre garantit la gratuité de l'école obligatoire et soulage le budget des familles. Elle prend en compte la dangerosité de certains trajets. Elle diminue le nombre de «parents-taxis»

qui roulent et stationnent dangereusement autour des collèges en y déposant leurs enfants. Elle incite les jeunes à utiliser nos transports publics performants.

Elle complète parfaitement la politique de la Ville visant à réduire la circulation, mettre en place des zones à 30 km/heure, promouvoir les plans de mobilité d'entreprise et permettre d'éviter les inconvénients de l'encombrement automobile, de la pollution et des énervements dans les embouteillages...

Les TL ont été étroitement associés à la mise en place de cette prestation. Je tiens à les remercier pour leur engagement.

Je vous laisse découvrir dans ce numéro de Grandir à Lausanne les conditions et les modalités qu'il faut remplir pour obtenir ces abonnements.

Bonne lecture et très bel été.

Oscar Tosato
Conseiller municipal



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

70% des élèves lausannois habitent à moins de 1 km de leur école. Cette distance, qui concerne donc la grande majorité des élèves, a été fixée en considérant qu'un trajet d'environ 15 minutes à pied peut être raisonnablement exigé d'un écolier. Effectuée 2 à 4 fois par jour selon que les enfants rentrent ou non chez eux à midi, cette marche quotidienne devrait même être privilégiée. Elle contribue au maintien d'une bonne forme physique et peut favoriser les liens amicaux de voisinage.

En grandissant, les enfants maîtrisent peu à peu le trajet de l'école. A la fin de l'école primaire, la plupart des écoliers de cet âge se rendent seuls à l'école. Les enfants fréquentant un centre de vie infantile effectuent les trajets avec leurs éducateurs et éducatrices. Le personnel des APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) accompagne les enfants de 1^{re} et 2^e année ainsi que les nouveaux arrivés, de la rentrée scolaire aux vacances d'automne et les enfants effectuent ensuite les trajets seuls.

Dès la prochaine rentrée scolaire, tous les élèves de la 3^e à la 9^e année scolarisés dans les établissements publics lausannois et domiciliés à plus de 1 km de leur collège auront droit à un abonnement de bus gratuit. Tous les autres enfants et jeunes de 11 à 20 ans habitant à Lausanne recevront un bon de réduction de 50% pour l'achat d'un abonnement annuel Mobilis.

LA GRATUITÉ DÈS 1 KM

Seuls les élèves habitant à plus de 2,5 km de leur école ont actuellement droit à la gratuité des transports publics. Issue d'un règlement cantonal aujourd'hui dépassé, cette distance sera abaissée dès la prochaine rentrée pour les Lausannois. Actuellement, de nombreuses familles doivent assumer des dépenses de transport importantes alors que l'école publique est gratuite. Dès la rentrée scolaire 2010-2011, tous les élèves lausannois de la 3^e à la 9^e année fréquentant une école publique située à plus de 1 km de leur domicile bénéficieront d'une attestation donnant droit à un abonnement de bus annuel gratuit à deux zones (trois zones pour les régions foraines), moyennant une participation de 20 francs.

DES BONS DE RÉDUCTION DE 50%

Les élèves dès la 5^e année qui n'ont pas droit à la gratuité de l'abonnement, ainsi que tous les jeunes domiciliés à Lausanne âgés de 11 à 20 ans révolus au 1^{er} juillet, recevront un bon de réduction de 50% pour un abonnement annuel Mobilis à deux zones.

MODE D'ATTRIBUTION

Attestations pour les élèves de la scolarité obligatoire

Les attestations donnant droit soit à un abonnement annuel gratuit, soit à un bon de réduction, seront attribuées sur la base des adresses de domicile telles qu'enregistrées dans le fichier des élèves lors de la formation des classes.

- > Pour les élèves dès la 5^e année, les attestations seront délivrées début août. Elles seront acceptées dans tous les points de vente d'abonnements jusqu'au 30 septembre. Les élèves arrivant à Lausanne en cours d'année recevront une attestation valable un mois dès la date de la mise en classe. Elles seront adressées directement aux parents des élèves.
- > Les parents des élèves de 3^e et 4^e dont l'enfant est domicilié à plus de 1 km de l'école recevront en août une lettre munie d'un coupon-réponse leur donnant la possibilité d'obtenir un abonnement gratuit. L'attestation leur sera adressée dès réception du coupon.

Attestation pour les élèves des écoles privées et les jeunes jusqu'à 20 ans

Les élèves domiciliés à Lausanne et scolarisés dans les écoles privées recevront, dès l'âge de 11 ans, des bons de réduction qui seront adressés directement à leur domicile en août. Il en va de même pour les jeunes jusqu'à 20 ans ayant quitté la scolarité obligatoire.

Obtention de l'abonnement

Les bénéficiaires d'attestation pourront obtenir leur abonnement auprès d'un guichet des transports publics de la région lausannoise (TL) aux conditions suivantes :

- > présentation de l'attestation et d'une photo, d'une pièce d'identité ou de l'abonnement de l'année précédente ;
- > participation financière de Fr. 20.–.

Les bénéficiaires qui souhaitent l'extension de leur abonnement à une zone tarifaire complémentaire le feront à leurs frais.

Les bénéficiaires ayant perdu leur bon de transport obtiendront une nouvelle attestation moyennant le paiement d'un émoluments de Fr. 30.–.

UN RÈGLEMENT ET DES INFORMATIONS

Un règlement relatif aux transports scolaires pour les jeunes Lausannois sera publié prochainement sur le site www.lausanne.ch/transportsscolaires. Un numéro de téléphone spécifique sera également à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Pédibus est un «bus à pied», constitué de nombreuses lignes ayant chacune son propre itinéraire, ses arrêts, ses horaires. Il s'adresse aux enfants de l'école infantile jusqu'en 2^e primaire. Des adultes, généralement des parents, offrent aux écoliers un accompagnement à pied sur le trajet de l'école. Les enfants attendent le Pédibus au point de ralliement convenu, pour cheminer avec un adulte jusqu'à l'école. Ce système offre une sécurité accrue sur le chemin de l'école et permet de créer une convivialité entre les passagers-écoliers, leur famille et le quartier. Informations complémentaires sur www.lausanne.ch/pedibus.

«J'ai pris le bus pour aller à mes leçons de piano avec ma grand-mère : c'était bien !»

«Chaque fois que je prends le bus, j'aime bien voir la cheminée de Pierre-de-Plan.»

«Une fois, j'ai fait une grande découverte : même si je ne sais pas lire je peux aller tout seul dans le bus : car le bus il parle... Super !»

Anecdotes enfantines récoltées lors de Pousses Urbaines – Les transports publics bougent avec les enfants ?! Août 2008 www.lausanne.ch/enfance

CONSEIL DES JEUNES

Séance inaugurale cet automne!

L'occasion pour les 13-25 ans de participer à la vie de la Cité.

www.lausanne.ch/conseildesjeunes

JEUX INTERNATIONAUX DES ÉCOLIERS 2010

Du 26 juin au 5 juillet, 20 élèves lausannois s'envoleront à Manama, au Bahreïn, afin de participer à cette grande manifestation sportive et culturelle réunissant plus de 2'000 jeunes de 12 à 15 ans du monde entier.

JEUX INTERNATIONAUX DES ÉCOLIERS 2011

Jeux d'hiver: du 25 au 31 janvier à Kelowna (Canada).

Jeux d'été: du 3 au 9 août au Lanarkshire (Ecosse).

Les jeunes sportifs scolarisés à Lausanne et nés entre 1996 et 1999 pourront participer aux sélections organisées à la rentrée scolaire. Informations sur www.lausanne.ch/icg

CONSEIL ET COMMISSIONS D'ÉTABLISSEMENTS

Les dates des séances de la rentrée figurent sur le site www.lausanne.ch/cel

JARDIN DES PARENTS

Nouveau à Lausanne! Dès la rentrée 2010, ateliers offerts aux parents d'enfants et d'adolescents pour partager, échanger, réfléchir. 8 soirées au cours de l'année scolaire. Sans inscription ni engagement. www.jardin-des-parents.ch

LES ENFANTS DANS L'AUTO

Attention aux nouvelles normes de sécurité en vigueur depuis le 1er avril! www.lausanne.ch/police

ACTIVITÉS DE VACANCES

www.lausanne.ch/jeunessevacances

13-15 ans

> PASSEPORT VACANCES «FARNIENTE»

du 5 au 18 juillet et du 2 au 15 août:

accès libre aux piscines, aux musées et aux transports publics + 3 entrées au cinéma.

Prix: Fr. 35.- pour 2 semaines, vente au SJL

Pl. Chauderon 9, 4e ét. Tél. 021 315 68 25

www.lausanne.ch/passeportvacances

12-18 ans

> LAUSANNE-SUR-MER (FASL)

du 5 au 23 juillet: nombreuses activités

sportives à Vidy, lu-ve 14h15-17h45

(inscription sur place dès 13h45, prix selon

l'activité). www.lausanne-sur-mer.ch

FÊTES DES ÉCOLES

CLASSES ENFANTINES MERCREDI 23 JUIN

Départ du cortège à 13h30 depuis Montbenon jusqu'au Parc de Milan.

CLASSES PRIMAIRES MERCREDI 30 JUIN

Départ du cortège à 13h30 depuis la Riponne jusqu'au Parc de Milan.

Des reflets filmés seront diffusés sur le canal *Météo-Info* du télé-réseau.

Pour les classes enfantines:

sa 26 juin à 10h et 19h

et di 27 juin à 16h et 19h.

Pour les classes primaires:

sa 3 juillet à 10h et 19h

et di 4 juillet à 16h et 19h.

INFOS PRATIQUES

7-12 ans

> CLUB DES PETITS INVENTEURS (CVAJ)

du 20 juillet au 6 août, Vallée de la Jeunesse

ma-ve, 14h-17h. Inscription dès le 29 juin

au tél. 021 315 68 80

www.valleedelajeunesse.ch

> TERRAIN D'AVENTURE ÉPHÉMÈRE

du 5 juillet au 20 août, Place du Tunnel

lu-ve 13h-20h: gratuit, sans inscription.

www.fasl.ch

> PLACES AU SOLEIL

sur plusieurs places de jeux des quartiers

de la Ville: du 5 au 9 juillet, du 12 au

16 juillet et du 16 au 20 août, 15h-19h,

tous âges, gratuit, sans inscription.

www.fasl.ch

> LA ROULOTTE ENCHANTÉE se déplace

chaque semaine du 5 juillet au 13 août

dans plusieurs parcs de la Ville: tous âges,

gratuit, sans inscription. www.fasl.ch

> CITÉ DES SPECTACLES

différents spectacles tous publics.

Place St-Maur (derrière la Cathédrale

de Lausanne): les mercredis 14, 21 et

28 juillet, et 4, 11 et 18 août à 15h et à

17h (sauf me 18 août: 15h et 18h).

Gratuit, sans inscription. www.fasl.ch

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS 2010-2011

ÉTÉ

du vendredi 2 juillet (fin des cours) au lundi 23 août

(début des cours)

JEÛNE FÉDÉRAL

lundi 20 septembre

AUTOMNE

du vendredi 15 octobre (fin des cours) au lundi 1er novembre

(début des cours)

HIVER

du jeudi 23 décembre (fin des cours) au lundi 10 janvier

(début des cours)

RELÂCHES

du vendredi 25 février (fin des cours) au lundi 7 mars

(début des cours)

PRINTEMPS

du vendredi 15 avril (fin des cours) au lundi 2 mai

(début des cours) www.lausanne.ch/vacances